

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

David Fournier, directeur général et greffier-adjoint est également présent.

### **2023-303           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 6 novembre 2023. Il est 19 h.

**ADOPTÉ**

2 personnes présentes dans la salle.

### **2023-304           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question.*

### **CORRESPONDANCES DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

1                   *Rapport d'activité 2022-2023*  
Table de concertation des personnes âgées du HSF

### **2023-305           CORRESPONDANCES D'OCTOBRE 2023**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois d'octobre 2023 soient reçues.

**ADOPTÉ**

### **2023-306           ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies.           **ADOPTÉ**

**2023-307**

**AUTORISATION SIGNATURES – VENTE DU LOT 4 181 843  
ET D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 4 182 768**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre d'achat sur le lot 4 181 843 et d'une parcelle de terrain du lot 4 182 768

Proposé par Dany Langlois

Appuyé par Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés pour et au nom de la Ville à signer tous les documents relatifs à la vente du lot 4 181 843 et une parcelle de terrain du lot 4 182 768 à Marco Toulouse pour un montant de 40 000 \$ excluant les taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur et selon les conditions suivantes :

- L'acquéreur devra payer tous les frais inhérents à la transaction incluant les frais de notaire et d'arpentage.
- L'acquéreur devra payer les taxes imposées ou à être imposées sur les lots à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- L'acquéreur renonce à céder ses obligations découlant de la proposition ou à la transporter à un tiers, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse de la Ville. Toute cession non autorisée sera nulle de nullité absolue.
- L'acquéreur deviendra propriétaire et prendra possession des lots lors de la signature de l'acte notarié avec occupation à compter de la même date.
- L'acquéreur assumera les risques afférents aux lots à compter de la date de la signature de l'acte notarié.
- Les travaux de construction ne pourront débuter sur les lots avant que l'acte notarié ne soit publié et que l'acquéreur ait obtenu tous les permis requis et toutes les autorisations requises.
- L'acquéreur fait défaut de signer l'acte de vente dans le délai de cent-vingt (120) jours suivant la résolution de Conseil de la Ville à cet effet, la Proposition pourra devenir nulle et non avenue.
- L'acquéreur s'engage à exécuter les prestations suivantes, qui constituent des obligations, subséquentement à la signature de l'acte de vente :
  - le cas échéant, procéder à la décontamination et à la réhabilitation du terrain, le tout à ses frais;
  - l'acquéreur s'engage à obtenir le permis dans un délai de vingt-quatre (24) mois, suivant la date du 6 novembre 2023. À défaut de pouvoir respecter cet engagement, la Ville pourra reprendre le terrain à 90 % du prix d'achat.
  - si l'acquéreur désire vendre le ou les terrain(s), il doit d'abord l'offrir à la Ville qui pourra l'acquérir à 90 % du prix d'achat initial.

**ADOPTÉ**

**2023-308**

**DATE DES SÉANCES DU CONSEIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h :

* 15 janvier	* 5 février
* 4 mars	* 15 avril
* 6 mai	* 3 juin
* 8 juillet	* 12 août
* 9 septembre	* 7 octobre
* 4 novembre	* 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier, conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

### **2023-309                    SIGNATURES – SERVITUDE D'AQUEDUC**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la servitude d'aqueduc entre Han-Logement et la Ville de East Angus.

**ADOPTÉ**

### **2023-310                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'octobre au montant de 804 933.99 \$ (673 811.82 \$ par chèque et 131 122.17 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'octobre au montant de 138 167.26 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

### **2023-311                    PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les prévisions budgétaires 2024 au montant de 1 021 705 \$ de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus soient adoptées telles que présentées.

Il est entendu que la quote-part de la Ville de East Angus s'élève à 437 007,98 \$.

**ADOPTÉ**

### **2023-312                    DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 30 octobre 2023, les prévisions finales 2023, ainsi que le rapport comparatif, datés du 30 octobre 2023, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier. **ADOPTÉ**

**2023-313                    PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
                                  SOUS-VOLET            –            PROJETS            PARTICULIERS  
                                  D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

Dossier : PFZ33649 – 41060 (5) – 20230518-022

Volet : Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyée par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 29 800 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **ADOPTÉ**

2023-314

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS  
D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

Dossier : KXK88486 – 41060 (5) – 20230518-022

Volet: Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements; pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyée par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 37 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ**

2023-315

**RÉSOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION  
D'UN IMMEUBLE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE  
GEORGES-PINARD**

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal de la Ville de East Angus a adopté le projet de résolution PPCMOI numéro 2019-103 visant à permettre l'occupation du bâtiment existant au 242 rue Georges-Pinard (lot 4 180 707 cadastre du Québec) par un usage de la classe «I-1 : Industrie légère », soit exclusivement pour l'usage Industrie du meuble et des articles d'ameublement;

ATTENDU QU'une demande d'agrandissement de 34 % est demandée;

ATTENDU QUE l'extension des activités industrielles autorisées par la présente résolution peut être autorisée conformément aux dispositions relatives aux droits acquis du règlement de zonage, jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 % de la superficie du plancher occupée par les activités au moment de l'entrée en vigueur de la résolution accordant la demande de projet particulier.

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment visé est un bâtiment à vocation industrielle;

ATTENDU QU'après analyse du projet en fonction des critères d'évaluation du règlement numéro 780, le comité consultatif d'urbanisme a donné une recommandation favorable lors de sa séance du 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE suite à la séance d'information tenue le 2 octobre 2023, aucun changement ne sera apporté au projet de résolution.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus approuve, en vertu du règlement numéro 780, la demande de projet particulier visant l'agrandissement d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble à la propriété située au 242 rue Georges-Pinard.

**ADOPTÉ**

2023-316

**DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 442 (228, RUE ANGUS  
NORD)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9414-0449 Québec inc. qui est à l'effet :

- de permettre 2 immeubles de 6 étages au lieu 2/2.5 étages;
- de permettre 5 immeubles de 3 étages au lieu de 2/2.5 étages;
- de permettre des immeubles de plus de 6 unités au lieu du maximum de 6 unités exigé;
- de permettre une superficie de 9 332,2 mètres carrés pour 84 unités au lieu d'une superficie de 15 750 mètres carrés;
- de permettre 106 cases de stationnement au lieu de 126 cases de stationnement.

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'est engagé à fournir une offre de service pour le transport en commun pour les locataires sans voiture.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

**À l'unanimité** des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9414-0449 Québec Inc soit **refusée** telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2023-317 ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉLAGAGE, TAILLAGE DE BRANCHE ET DE CÈDRES**

Proposé par Dany Langlois  
Appuyé par Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat de taillage de branches et de cèdres à l'entreprise Réalisation Lachance pour un montant de 7 000 \$ excluant les taxes selon la soumission datée du 13 octobre 2023. **ADOPTÉ**

**2023-318 LOCATION – CHARGEUR SUR ROUES WL60 WACKER NEUSON**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville loue un chargeur sur roues wl60 Wacker Neuson (102 hp) de la compagnie Bojak Équipement pour la période du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024 pour un montant de 4 250 \$ par mois excluant les taxes, selon le document daté du 25 octobre 2023 **ADOPTÉ**

**2023-319 ADJUDICATION DE CONTRAT – LOGO EN TISSUS RÉUTILISABLES**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture de logos en tissus réutilisables à la compagnie Robert Boileau inc. pour un montant de 4 811.83 \$ excluant les taxes selon la soumission datée du 12 octobre 2023. **ADOPTÉ**

**2023-320 DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'EAU POTABLE – CHEMIN MARTINEAU – LOT 5 478 501**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Rémy Marcotte pour le branchement d'une nouvelle résidence sur une conduite d'aqueduc desservit par la Ville de East Angus.

CONSIDÉRANT qu'aucune conduite de distribution d'eau potable n'est présente devant son domicile.

CONSIDÉRANT la présence d'une conduite d'amenée d'eau des puits vers le réservoir municipal à proximité.

CONSIDÉRANT la réglementation de plus en plus rigoureuse en matière de qualité de l'eau potable.

CONSIDÉRANT que la Ville refuse tout branchement à sa conduite d'amenée depuis plusieurs années.

**À l'unanimité** des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville refuse le branchement d'une nouvelle propriété sur la conduite d'amenée de la Ville.

QUE le conseil recommande de vérifier avec la municipalité du canton de Westbury s'il y a des projets concernant une conduite d'aqueduc de distribution dans le secteur. **ADOPTÉ**

**2023-321 BARRAGE ROUTIER – 12 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE les Cuisines collectives du HSF souhaitent organiser un barrage routier pour sa campagne de financement;

ATTENDU QUE le barrage routier se tiendra le mardi 12 décembre 2023 à l'intersection des rues Angus Nord, Saint-Pierre et Saint-Jacques.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville accepte la tenue du barrage routier pour la campagne de financement des Cuisines collectives du HSF, le mardi 12 décembre 2023 de 7 h à 18 h à l'intersection des rues Angus Nord, Saint-Pierre et Saint-Jacques. **ADOPTÉ**

**2023-322 DON – MOISSON HAUT-SAINT-FRANCOIS**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 500 \$ à Moisson Haut-Saint-François pour le financement annuel 2023 ainsi que les paniers de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-323 DON – JEUX DU QUÉBEC**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 100 \$ au Jeux du Québec Estrie.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-324 ADHÉSION UMQ – ANNÉE 2024**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adhère à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2024, et ce pour un coût de 2277,70 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2023-325 DON – FADOQ – ACTIVITÉS DE NOËL**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à la FADOQ pour les activités de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-326 BARRAGE ROUTIER – 2 DÉCEMBRE**

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Haut-Saint-François souhaite organiser un barrage routier pour la Guignolée;

ATTENDU QUE le barrage routier se tiendra le samedi 2 décembre sur la route 214 face au 150, rue Angus Sud (Centre régional East Angus) conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des Transports ainsi qu'à l'intersection des rues Angus Nord, Saint-Jacques et Saint-Pierre;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville autorise la tenue d'un barrage routier pour la Guignolée de Moisson Haut-Saint-François le samedi 2 décembre 2023 de 8 h 30 à 16 h 30. **ADOPTÉ**

**2023-327 DON – CHEVALIERS DE COLOMB**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville fasse un don de 50 \$ aux Chevaliers de Colomb pour la préparation de paniers de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2023-328 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

Proposé par Denis Gilbert  
Appuyé par Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseiller Michel Champigny soit nommé maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 4 mars 2024. **ADOPTÉ**

**2023-329 ADOPTION RÈGLEMENT 854 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 634 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Proposé par Denis Gilbert  
Appuyé par Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le règlement numéro 854 intitulé « Règlement 854 – modifiant le règlement numéro 634 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » soit adopté. **ADOPTÉ**

## Période de questions de l'assistance

*Aucune question*

## 2023-330 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 31.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse  
Ville de East Angus**

**David Fournier, greffier-adjoint  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

### **Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2023-310	Approbation des comptes
2023-311	Prévisions budgétaires 2024 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
2023-317	Adjudication de contrat – Élagage, taillage de branche et de cèdres
2023-318	Location – Chargeur sur roues WL60 Wacker Neuson
2023-319	Adjudication de contrat – Logo en tissus réutilisables
2023-322	Don – Moisson Haut-Saint-François
2023-323	Don – Jeux du Québec
2023-324	Adhésion UMQ – Année 2024
2023-325	Don – Fadoq – Activités de Noël
2023-327	Don – Chevaliers de Colomb